République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N° 1 ***(dans l'Ordre du jour)***

*Référence : **DEL-2021-36***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

■ Introduction

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire. En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2021 seront donc structurées autour de 2 rapports de la manière suivante :

Un rapport sur les orientations financières reprenant :

I. Contexte et stratégie financière

II. Eléments pluriannuels 2021-2023 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

1. Une prospective financière 2021-2023 encourageante malgré la crise
2. Plan pluriannuel d'investissement 2021-2023

III. Principales orientations du projet de BP 2021

1. Fonctionnement : la maîtrise des dépenses permet de maintenir une capacité d'autofinancement élevée
2. Investissement : le début de la mise en œuvre des engagements du mandat

IV. Informations sur la structure et la gestion de la dette

Un rapport annexe dédié aux ressources humaines comprenant :

1. Les orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines
2. Un point sur la structure des effectifs et les dynamiques professionnelles
3. Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

I- Contexte et stratégie financière associée

Le rapport vous propose une présentation des tendances à trois ans des grands équilibres budgétaires et les principales hypothèses retenues pour la construction du projet de BP 2021. Bien évidemment, le caractère totalement inédit de l'ampleur de la crise sanitaire et ses effets doit nous rendre prudents sur les chiffres présentés pour les années 2022 et 2023.

Pour mémoire, cette crise a d'ores et déjà généré une charge nette d'environ 5 M€ sur 2020 pour les finances de la Ville. Le détail de ces impacts a été rassemblé au travers du budget supplémentaire 2020 et s'est traduit soit par des pertes de recettes soit par des mesures d'urgence pour lutter contre l'épidémie et ses multiples conséquences.

Dans ce contexte sanitaire, économique et social si incertain, **la définition d'une stratégie financière pour les 5 ans à venir apparaît comme indispensable** pour donner de la visibilité à nos concitoyens, nos partenaires et les entreprises de notre Ville.

Même si cette stratégie sera nécessairement adaptée en fonction des évènements à venir, ses principales lignes directrices doivent permettre de garantir les grands équilibres budgétaires (*niveau d'épargne brute, capacité de désendettement...*) tout en conservant une forte volonté de protéger nos concitoyens les plus fragiles et d'accompagner la relance de l'économie notamment avec les chantiers prioritaires de ce mandat (*culture, renouvellement urbain et transition écologique*).

Cette ambition pourra s'appuyer sur la bonne situation financière actuelle de la Ville découlant de la gestion du précédent mandat (*aucune augmentation des taux de fiscalité, épargne brute proche des 35 M€, capacité de désendettement de 4,3 années au dernier CA connu, plus de 400 M€ d'investissements...*).

Notre stratégie financière s'appuiera donc sur 3 grands piliers indispensables pour garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme :

- **Ne pas augmenter les impôts,**
- **Diminuer la dette tout en conservant un niveau d'investissement important pour financer nos trois priorités (culture, renouvellement urbain et transition écologique),**
- **Préserver une épargne brute d'au moins 25 M€ et une capacité de desendettement inférieure à 8 ans.**

Afin de rendre plus concrets ces éléments, ces 3 items de stratégie financière vont être examinés de manière rétrospective puis projetés en fonction du projet de mandat sur la période 2021-2023.

1- Préserver l'épargne sans augmenter les impôts avec un niveau plancher de 25 M€ sur le mandat:

Les mesures financières correctrices engagées au cours du précédent mandat ont porté leurs fruits et permis d'enrayer la chute continue des niveaux d'épargne constatée jusqu'en 2014 puis de les stabiliser (*dans un contexte de réduction de la DGF imposée par l'Etat entre 2014 et 2017*). Après des années 2016 et 2017 marquées par des opérations exceptionnelles (*notamment avec le passage en Communauté Urbaine*), l'exercice 2019 a abouti au plus haut niveau d'épargne brute constaté depuis 2010.

Comme pour l'ensemble des « grandes » collectivités (*cf second fascicule du rapport annuel 2020 de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales*) et sur la base d'un premier projet de CA 2020, une baisse de notre épargne brute devrait être constatée en juin prochain. Cette baisse reflète à la fois les effets de la crise et un niveau de recettes de cession 2020 moins important qu'en 2019. Ces 29 M€ sont néanmoins un niveau solide pour la suite du mandat notamment pour garantir un fort autofinancement de nos investissements et ils reposent en particulier sur une épargne brute hors cession qui progresse malgré la crise.

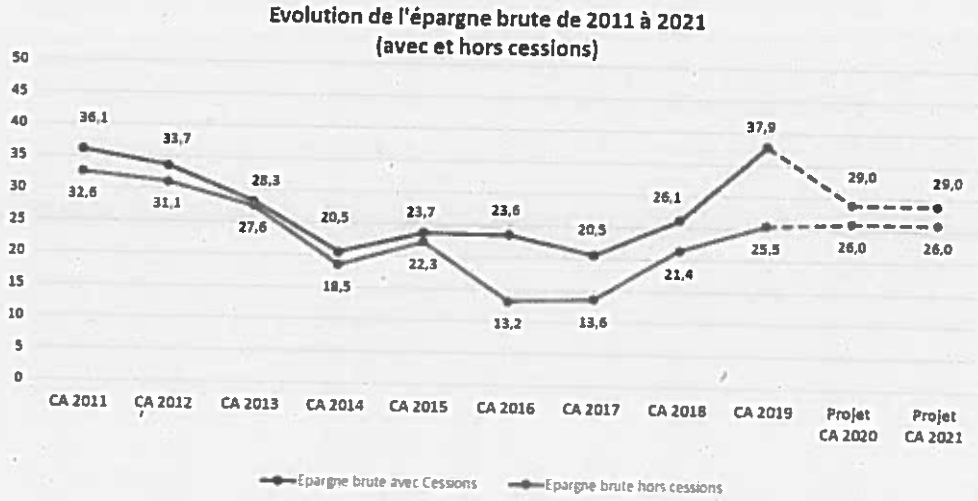

Méthodologie : le projet de CA 2020 est basé notamment sur les niveaux habituels de consommation des crédits du BP et des DM 2020. Pour mémoire, le niveau d'épargne brute présenté sur le graphique intègre les recettes de cessions (recettes prévues en investissement au Budget Primitif et constatées en fonctionnement au Compte Administratif

Dans un contexte de fortes contraintes sur nos recettes, nous avons fait en sorte de surmonter cette difficulté en grande partie grâce à **la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.**

Une illustration de ces résultats est le suivi de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2011-2021 :

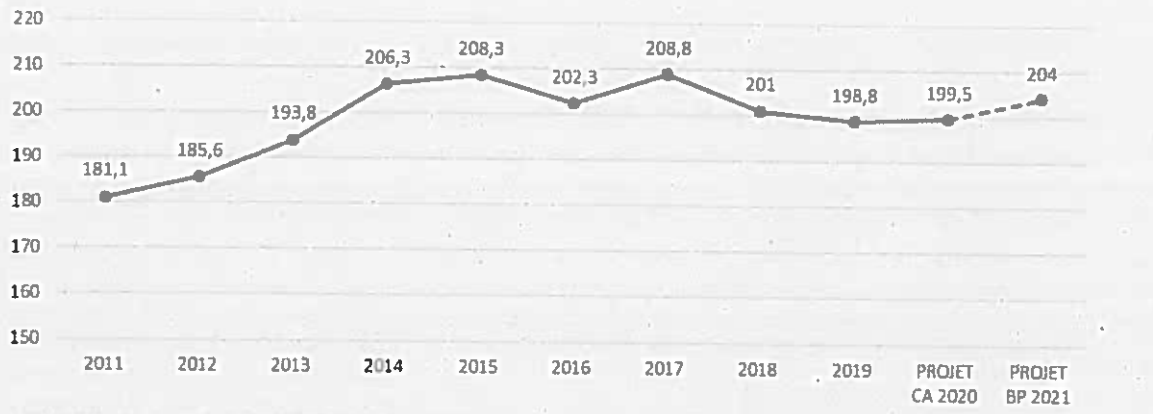

Méthodologie : le projet de CA 2020 est basé notamment sur les niveaux habituels de consommation des crédits du BP et des DM 2020

2- Soutenir un niveau d'investissement important pour dynamiser notre territoire

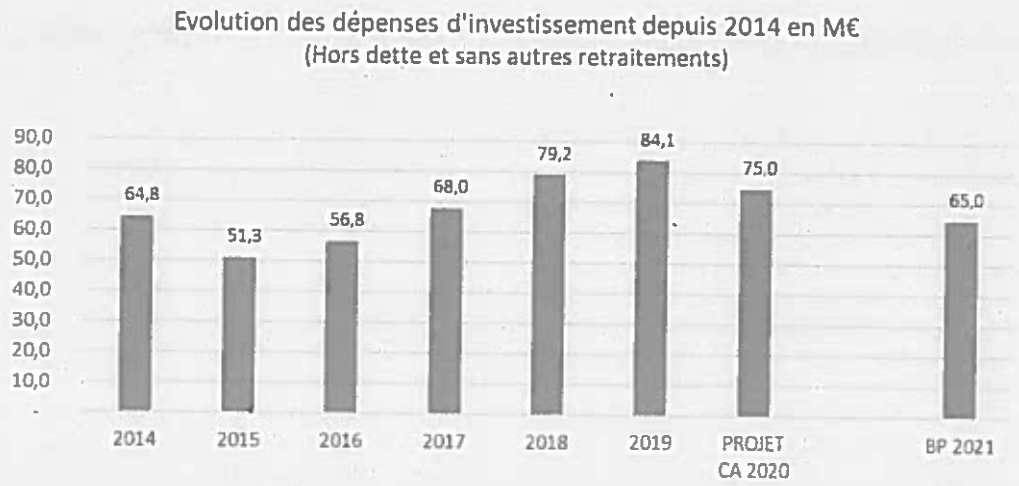

Le niveau des investissements portés durant le précédent mandat a été exceptionnel (*près de 415 M€ pour la Ville entre 2015 et 2020*). **Le volume d'investissements pour la période 2021-2026 devrait plutôt se rapprocher de 300/350 M€** hors évènements exceptionnels. Ce niveau reste toutefois elevé pour une collectivité de notre taille et permet de garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme.

3- Financer nos investissements par des ressources propres et diminuer la dette

Les investissements réalisés durant le précédent mandat ont été majoritairement financés par des ressources propres à plus de 80%. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt a également été un levier notamment en cette période de taux historiquement bas.

Pour mémoire, le graphique suivant illustre l'effet très relatif de l'augmentation de l'encours sur les frais financiers payés sur la période 2014-2021 :

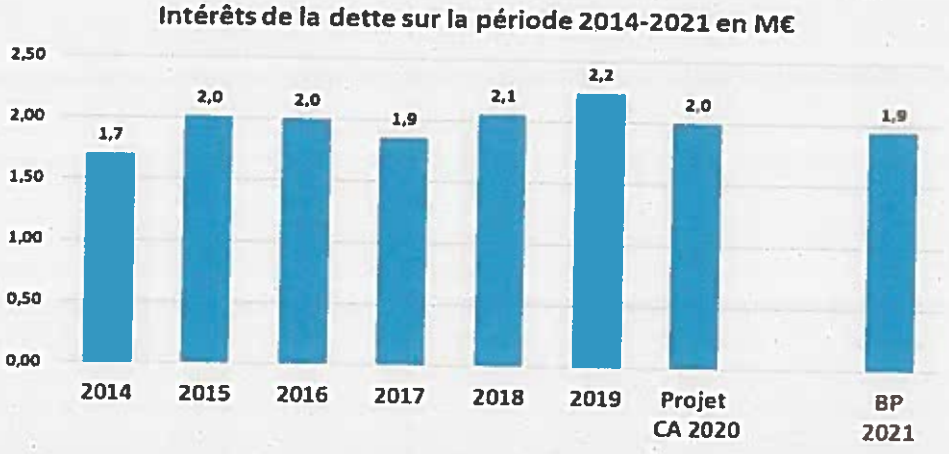

Ce mode de financement est bien sûr maîtrisé afin que l'encours de la ville reste **dans la moyenne basse des villes de sa strate (autour des 1 000 € / hbt) et nous permet de profiter de conditions avantageuses sur le long terme en matière de taux d'intérêt.**

Par ailleurs et conformément à nos engagements pour ce nouveau mandat, un désendettement de
2 M€ est projeté en 2021 après 1,1 M€ en 2020

II- Eléments pluriannuels 2021-2023 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

Une prospective financière 2021-2023 solide malgré le contexte

L'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses réalistes :

- ✓ Evolution des dépenses RH : égale à 1,2 % pour 2021 et 1 % pour 2022 et 2023,
- ✓ Autres frais de fonctionnement : + 1,8 % pour 2021 et 0,5 % pour 2022 et 2023,
- ✓ Stabilité des dotations, pas d'augmentation d'impôts, remontée progressive des produits du domaine,
- ✓ 50 M€ en moyenne de dépenses nettes d'investissement sur le budget principal sur 2021-2023.

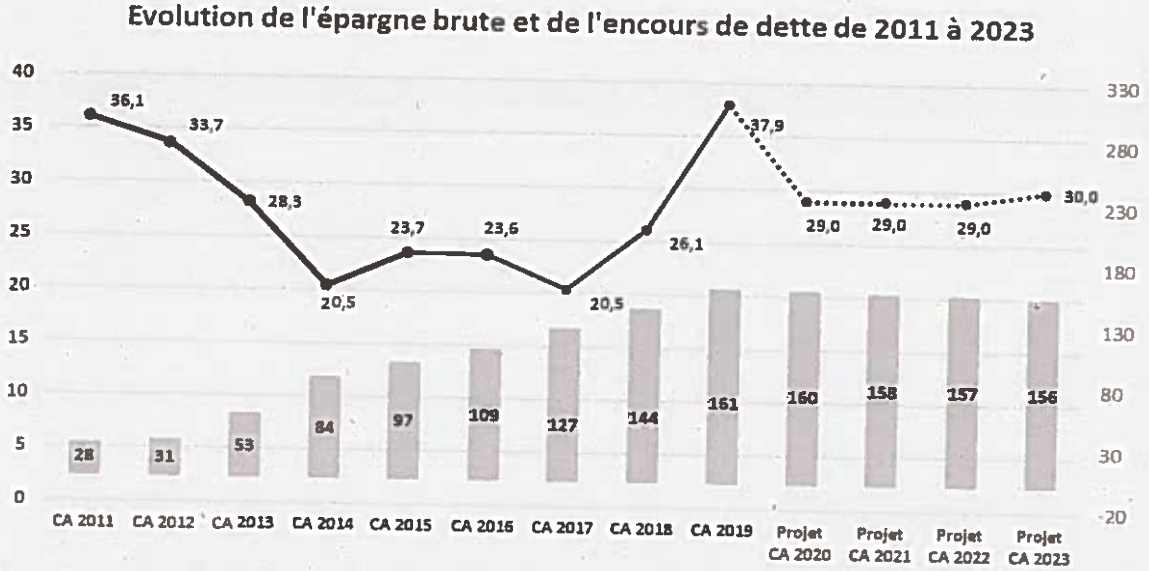

NB : Pour mémoire, le niveau d'épargne brute présenté sur le graphique intègre les recettes de cessions (recettes prévues en investissement au Budget Primitif et constatées en fonctionnement au Compte Administratif)

Les principaux enseignements à fin 2023 de cette étude prospective permettent d'envisager les niveaux d'épargne et d'endettement suivants sur les 3 prochaines années :

1. **Une épargne brute « plancher » à 29 M€ en 2020 et qui sera maintenue puis augmentée,**

2. **Un programme d'investissement** (*maximum de 350 M€ de dépenses brutes*) en cohérence avec les capacités financières de la collectivité. Cette projection permet également :

- ✓ **de désendetter d'au moins 5 M€ la collectivité** sur la période 2020-2023, malgré la crise sanitaire qui a déjà couté à la Ville 5 M€,

- ✓ de mantenir la Ville **dans la moyenne basse des collectivités de sa strate** en matière de dette par habitant (*moyenne 2019 de la strate : 1 093 € par habitant / Ville d'Angers à fin 2023 : 1 003 € par habitant*).

A titre de synthèse, vous trouverez ci-après une projection de la capacité de désendettement de la collectivité à fin 2023. La capacité de désendettement est un ratio stratégique pour obtenir des financements de qualité. Elle exprime le nombre d'années nécessaire au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (*recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement*).

Ces éléments confirment la bonne santé financière de la collectivité avec un écart important entre le seuil prudentiel de 12 ans (*fixé par l'Etat*) et la situation de la collectivité à moyen terme.

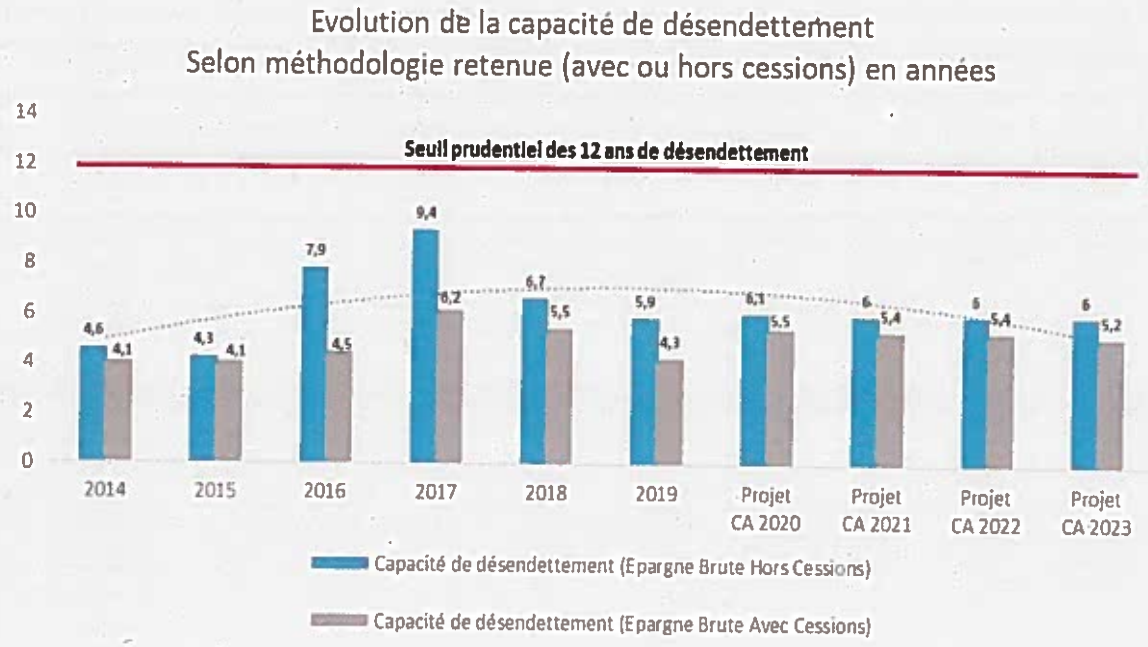

Plan pluriannuel d'investissement 2021-2023

Notre Plan Pluriannuel d'Investissement (*PPI*) 2021-2023 décline notre volonté de maintenir un niveau d'investissement adapté sans pour autant aller au-delà de nos capacités financières. Les deux tableaux ci-dessous présentent par politique sectorielle et par opération les principaux engagements financiers à venir pour notre collectivité.

Présentation par politique sectorielle

POLITIQUE SECTORIELLE	PROJET BP 2021	2022	2023	Total 2021 - 2023
Urbanisme, Logement, aménagement urbain	6 535 488	18 756 166	18 003 000	43 274 654
Espaces Publics et Voirie	15 979 800	12 362 500	12 462 300	38 804 400
Actions culturelles patrimoine	2 963 900	10 987 000	18 867 000	32 817 900
Renouvellement Urbain	11 012 000	11 394 000	7 736 000	30 142 000
Sports et activité de loisirs	6 377 000	14 907 000	8 697 000	29 981 000
Education Enfance	4 544 700	9 479 700	4 914 700	18 939 100
Citoyenneté et vie des quartiers	3 355 000	6 110 000	3 226 000	12 691 000
Territoire Intelligent	3 690 000	2 574 000	1 950 000	8 214 000
Parcs et Jardins	2 236 000	2 556 000	2 556 000	7 348 000
Déplacements	1 600 000	1 664 500	1 664 500	4 929 000
Développement Economique et Tourisme	1 000 000	595 000	495 000	2 090 000
Autres politiques publiques	557 300	347 300	347 300	1 251 900
Sous Total hors dette et gestion déléguée de la Voirie	**57 851 188**	**91 712 966**	**80 918 800**	**250 482 954**
Gestion déléguée de la voirie	7 171 400			7 171 400
Total général Hors dette	**65 022 588**	**91 712 966**	**80 918 800**	**237 654 354**
Recettes affectées (Subventions et autres)	17 000 000	28 000 000	22 000 000	67 000 000
Total général moins recettes affectées	**48 022 588**	**63 712 966**	**58 918 800**	**170 654 354**

Présentation des principales opérations (représentant environ 80 % du PPI pour 2021-2023)

Opérations	PROJET BP 2021	2022	2023	Total 2021 -2023
Renouvellement Urbain (Gymnase de l'Europe / Groupe Scolaire P&M Curie / Pôle Educatif Haarlem / Autres)	11 012 000	11 374 000	7 756 000	30 142 000
Angers Rives Vivantes	2 500 000	14 449 000	9 150 000	26 099 000
Nouvelle SMAC - Scène Musique Actuelle (Chabada 2)	50 000	6 000 000	9 000 000	15 050 000
Gymnase du Haras (Requalification Patinoire)	4 000 000	4 200 000	500 000	8 700 000
Territoire Intelligent	3 690 000	2 574 000	1 950 000	8 214 000
Hauts de Saint Aubin - Maison de quartier	1 000 000	4 400 000	1 816 000	7 216 000
Hauts de Saint Aubin - Groupe Scolaire Gérard Philippe	300 000	3 900 000	2 135 000	6 335 000
Actions spécifiques sur le végétal	1 323 000	2 306 000	2 206 000	5 835 000
Plan Vélo	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
ZAC - Cours Saint Laud / Roseraie / Verneau	1 401 000	2 037 166	803 000	4 241 166
Acquisition de terrains	936 488	1 500 000	1 500 000	3 936 488
Muséum	30 000	380 000	3 000 000	3 410 000
Médiathèque Toussaint		300 000	3 000 000	3 300 000
Budget Participatif	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
Patrimoine remarquable	360 000	1 200 000	1 200 000	2 760 000
Hauts de Saint Aubin - Accueil de loisirs	1 000 000	1 750 000		2 750 000
Edifices Cultuels	650 000	650 000	650 000	1 950 000
Subvention ALREST - Cuisine centrale	640 000	960 000		1 600 000
Groupe Scolaire Dacier	600 000	890 000		1 490 000
Autres stades (Arceau, Baraterie, Bertin, Frémur, Kopa, Lac de Maine, Nauleau, Grande Chaussée ...)	880 000	200 000	200 000	1 280 000
Maison de Quartier les 3 Mâts	1 000 000			1 000 000
Coeur de Maine - Centre Maine	953 000			953 000
Plan d'urgence	300 000	300 000	300 000	900 000
Informatisation des écoles	250 000	300 000	300 000	850 000
Cimetière - Locaux	300 000	200 000	200 000	700 000
Théâtres	349 200	150 000	150 000	649 200
Parc des expositions	440 000			440 000
Sous Total	**36 464 688**	**62 520 166**	**48 316 000**	**147 300 854**
Entretien et réparation des bâtiments	9 193 500	8 520 000	8 070 000	25 783 500
Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales	7 171 400			7 171 400
Acquisition de véhicules	1 450 000	1 350 000	1 350 000	4 150 000
Refacturations DSIN	1 248 500	1 250 000	1 250 000	3 748 500
Dépenses Imprévues	1 497 000			1 497 000
Total général des opérations présentées	**57 025 088**	**73 640 166**	**58 986 000**	**189 651 254**
Total général du PPI hors dette	**65 022 588**	**91 712 966**	**80 918 800**	**237 654 354**

Recettes affectées (Subventions et autres)	**17 000 000**	**28 000 000**	**22 000 000**	**67 000 000**

Total général du PPI moins recettes affectées	**48 022 588**	**63 712 966**	**58 918 800**	**170 654 354**

Ces perspectives financières donnent une tendance et anticipent sur des montants 2022 et 2023 qui seront évidemment à actualiser en fonction de l'évolution de la crise (*A noter : cf partie prospective pour les modalités de financement de ce PPI*).

III- Principales orientations du projet de BP 2021

Les principales projections 2021 conformes à notre stratégie

Cinq traits marquants caractérisent ce projet de budget 2021 :

- **Malgré la crise, une stabilité des recettes de fonctionnement sans augmentation des taux de fiscalité,**

- **Une légère hausse des dépenses de fonctionnement** (+ *1,2 %*) de BP à BP principalement liée aux effets de la crise sanitaire (*achat de masques, gel et autres*),

- **Une épargne brute et une épargne nette équivalente à celle du BP 2020 hors recette exceptionnelle 2020** (*résultat de 2,1 M€ prévu au BP 2020 pour la dissolution de l'EPARC*),

- **Un niveau d'investissement projeté à 65 M€ dont 1,5 M€ de dépenses imprévues,**

- **Un emprunt d'équilibre de 11,4 M€** équivalent au remboursement en capital de la dette. **Conformément à notre stratégie de désendettement, nous envisageons de diminuer ce montant au moment du BS**

Fonctionnement

RECETTES	BP 2020	Projet BP 2021	Ecart 2020 / 2021	%
Impôts et taxes	126 040	127 058	1 018	0,8%
Dont produit fiscal	*102 053*	*102 925*	*872*	*0,9%*
Dotations, subventions et participations	69 456	70 313	857	1,2%
Autres recettes	32 667	30 851	-1 816	-5,6%
Total recettes de fonctionneme	*228 163*	*228 222*	*59*	*0,0%*

DEPENSES	BP 2020	Projet BP 2021	Ecart 2020 / 2021	%
Personnel (chap 012)	115 467	116 813	1 346	1,2%
Subventions et participations	40 670	40 958	288	0,7%
Autres dépenses	45 436	46 266	830	1,8%
Sous total dépenses de fonctionnement	*201 573*	*204 037*	*2 464*	*1,2%*
Epargne de gestion	*26 590*	*24 185*	*-2 405*	*-9,0%*
Intérêts (hors ICNE)	2 252	1 945	-307	-13,6%
Epargne brute	*24 338*	*22 240*	*-2 098*	*-8,6%*
Remboursement du capital de la dette	11 041	11 408	367	3,3%
Epargne nette	*13 297*	*10 832*	*-2 465*	*-18,5%*

Investissement

FINANCEMENT	Projet BP 2021	BP 2020	2020Ecart / 2021	%
Epargne Nette	13 297	10 832	-2 465	-18,5%
Autres Recettes	35 707	32 783	-2 924	-8,2%
Emprunt	11 041	11 408	367	3,3%
Reprise anticipée du résultat 2020	10 416	10 000	-416	-4,0%
Total	70 461	65 023	-5 438	-7,7%

DEPENSES	Projet BP 2021	BP 2020	2020Ecart / 2021	%
Dépenses et subventions d'équipement	70 461	65 023	-5 438	-7,7%
Total	70 461	65 023	-5 438	-7,7%

Structure et évolution des recettes de fonctionnement :

Le niveau des recettes de fonctionnement 2021 est équivalent à celui du BP 2020. Ces recettes se décomposent comme suit :

	BP 2020	BP 2021	% BP 2021 / BP 2020
Impôts et taxes	126,0	127,0	0,8%
** Dont Produit Fiscal*	102,1	102,9	0,9%
Dotations subventions et participations	69,5	70,3	1,2%
Autres recettes	32,7	30,9	-5,6%
Total	228,2	228,2	0,0%

Recettes de fonctionnement en M€

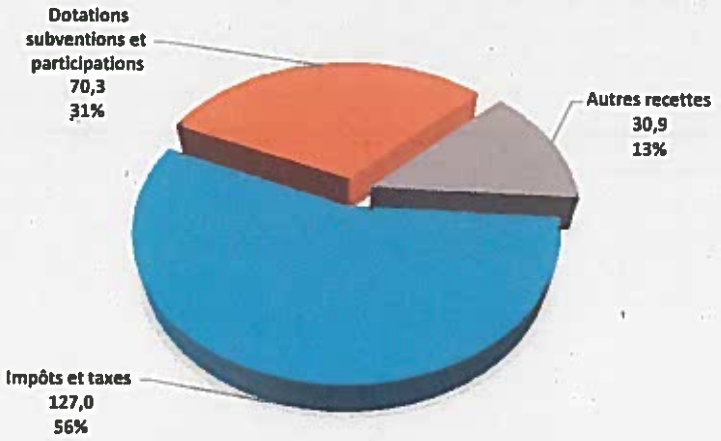

IMPOTS ET TAXES

▯ Produit fiscal :

Nos estimations sur la fiscalité sont construites sur une **progression faible des bases fiscales notifiées en 2020 (*hors rôles supplémentaires*) de + 0,5%**, correspondant à l'évolution physique moyenne des bases de taxe foncière sur les 6 dernières années. Avec la crise sanitaire et économique actuelle, la revalorisation nominale des bases fiscales 2021 basée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) de novembre 2020 s'établit à + 0,2 %.

A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient les **102,9 M€ pour ce projet de BP 2021.**

Pour mémoire, la loi de finances pour 2018 puis la loi de finances pour 2020 ont prévu la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (*THRP*) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Cette suppression est effective dès 2020 pour 80% des contribuables, sous condition de revenus. A compter de 2021, la THRP des 20% de contribuables restants est désormais un impôt national.
Pour compenser la perte de ce produit fiscal, la Ville d'Angers se voit transférer en 2021 le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (*TFPB*) perçu par le Département en 2020, ainsi que le taux départemental (*21,26%*) qui viendra s'additionner au taux communal (*32,98%*), soit 54,24%. Le produit de TFPB départemental ne permettant pas de compenser totalement la collectivité un coefficient correcteur s'appliquera chaque année au produit de la TFPB perçu par la Ville d'Angers. La valeur définitive de ce coefficient correcteur sera déterminée courant 2021.

- **Attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire**

Le montant de l'attribution de compensation versée par Angers Loire Métropole (*fixé à 5,3 M€ par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*) n'est pas modifié pour ce projet de BP 2021. De manière identique, la projection de Dotation de Solidarité Communautaire est stable à 6 M€ par rapport au BP 2020.

- **Autres impôts et taxes**

Les autres impôts et taxes (*taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement...*) représentent 24 M€ de produits et sont anticipés en 2021 avec une quasi stabilité par rapport au BP 2020 compte tenu du contexte économique actuel.

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

Ce poste budgétaire est en progression de + 1,2% par rapport aux prévisions de l'an passé. Les hypothèses d'évolution reposent sur deux éléments majeurs : la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (après plusieurs années de fortes baisses) et une progression des encaissements de la Dotation de Solidarité Urbaine (*DSU*) en 2021 (*+1,3 M€*) .

Pour mémoire, la DGF, principale dotation des collectivités locales, a été depuis 2013 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. Même si la loi de Finances pour 2021 ne prévoit pas une nouvelle augmentation de cette contribution, la baisse cumulée de 21 M€ entre 2014 et 2017 continue de peser sur notre DGF 2020. Sans la hausse de la DSU, la baisse cumulée aurait été de 65 M€.

LES AUTRES RECETTES :

Cette rubrique est composée de produits divers (*recettes d'exploitation, recettes exceptionnelles, produits financiers, produits de mutualisation...*). Ce poste budgétaire diminue de – 5,6 % et de 1,8 M€ essentiellement du fait d'une forte baisse des recettes exceptionnelles en 2021 (*recette de 2,1 M€ liées à la reprise des résultats de l'EPARC dans les prévisions du BP 2020*). Hors recettes exceptionnelles ce poste est en progression de 1 %.

Pour les autres recettes, il est projeté globalement une stabilité de BP à BP.

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Pour mémoire, il peut d'ores et déjà être noté que le dispositif contractuel de maîtrise des dépenses du budget principal sur la période 2018-2020 prévu par la loi de programmation des finances publiques (*suspendu en 2020 avec la crise sanitaire*) ne sera pas reconduit en 2021. L'objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement avait été fixé par l'Etat à 1,2 % par an par rapport à une base 2017.

Pour 2021, les crédits de fonctionnement (*hors intérêts de la dette*) affichent une légère hausse de + 1,2 % par rapport au BP 2020. Leurs évolutions par type de dépenses sont synthétisées de la manière suivante :

	BP 2020	Projet BP 2021	% BP 2021 / BP 2020
Charges de personnel	115,5	116,8	1,2%
Subventions	40,7	40,9	0,7%
Autres	45,4	46,3	1,8%
Total	201,6	204,0	1,2%

Dépenses de fonctionnement en M€

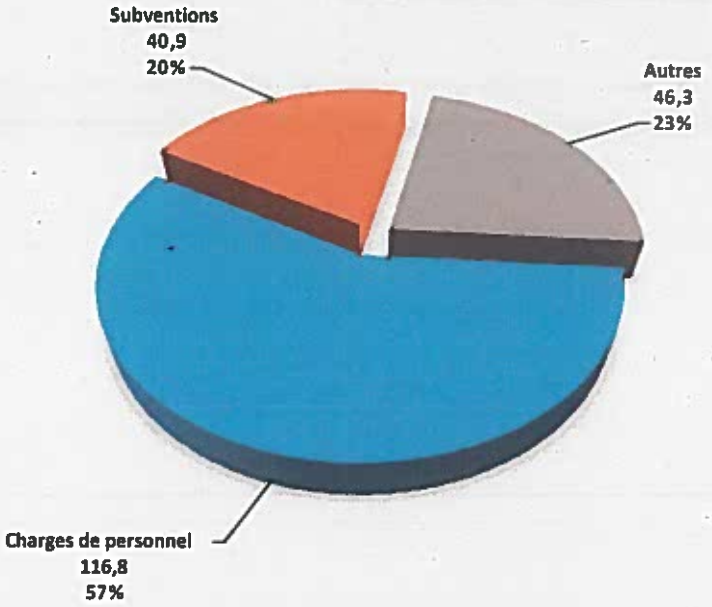

LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES ET DE GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Depuis le début du mandat, la politique des Ressources Humaines mise en œuvre a permis de maitriser les dépenses de personnel. **Entre 2014 et 2020,** le chapitre 012 a évolué de **+ 3,3 % soit + 0,5 % par an.**

En 2020, les dépenses de personnel évoluent de + 0,4% par rapport au CA 2019 (base CA 2020 estimé) notamment du fait de la prime exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire (*+ 0.3 % soit 0,3 M€*).

Pour 2021, l'évolution du chapitre 012 "charges de personnel" restera **maitrisée : + 1,2% par rapport au BP 2020.**

La politique Ressources Humaines se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux les accompagner, les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des Angevins. Il s'agit de rechercher en permanence, la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre, et les effectifs et compétences nécessaires.

Pour accompagner ces mutations, la politique RH se construit autour d'axes forts que sont :

- La maîtrise de la masse salariale par la recherche d'une plus grande efficience des organisations
- La mutualisation sous différentes formes des prestations, des services, et des moyens
- La construction collaborative d'un projet managérial mobilisateur
- L'appui aux managers et aux agents dans la conduite des projets de transformation des prestations et des organisations
- La priorité donnée à la mobilité interne
- L'accompagnement des parcours professionnels par le développement de dispositifs innovants
- Le développement des compétences et l'accompagnement du changement
- L'appui à la conception d'environnement et de conditions de travail de qualité préservant la santé des agents
- Un dialogue social dynamique et régulier

En complément de ce rapport principal, il vous est proposé d'enrichir ces éléments en consultant le rapport annexe dédié aux ressources humaines.

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET LES PARTICIPATIONS :

Les subventions et participations de fonctionnement progressent de + 0,7 % passant de 40,7 M€ à 41 M€. Cette évolution globale se décompose de la manière suivante :

- **Une augmentation des crédits inscrits pour la subvention au CCAS de 200 K€ qui passe ainsi à 12,7 M€,**
- **Une progression des subventions et participations versées aux associations et autres structures de 100 K€,**

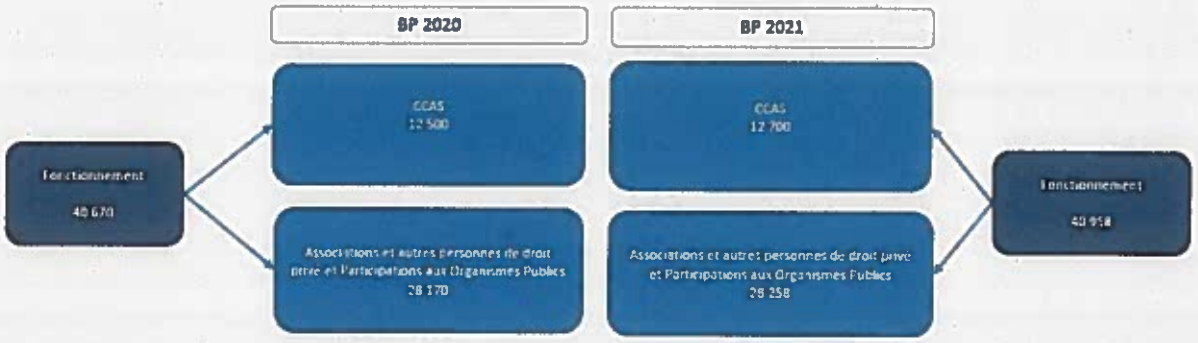

LES AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT :

Les autres frais de fonctionnement représentant 46,3 M€ et sont projetés avec une hausse de BP à BP de 0,8 M€ (+ 1,8 %). Les principales hypothèses retenues par chapitre budgétaire sont les suivantes :

- Pour le chapitre 011 « charges à caractère générale » (*fluides, maintenance, nettoyage des locaux...*), il représente 41,7 M€ (*soit 90% de cette rubrique*). Ce chapitre augmente de +0,3 M€ (*soit + 0,6 % de BP à BP*). **Cette évolution s'explique uniquement par les frais supplémentaires engendrés par la Covid 19 (+ *0,4 M€ pour l'achat de masques, gel et autres*).** Le reste des dépenses des services est maîtrisé. Cela traduit la recherche permanente d'économies et reflète aussi l'efficacité de notre plan stratégique immobilier.

- Pour les autres chapitres représentant 4,6 M€, une augmentation prévisionnelle de + 0,6 M€ est programmée. Cette hypothèse d'évolution repose sur deux évènements exceptionnels :

  - la dissolution de l'EPARC qui entraine une inscription de 400 K€ de dépenses exceptionnelles (Créances admises en non-valeur), dépenses couvertes par des recettes équivalentes,

  - la fin de SPA VITA qui entraine un versement d'indemnités exceptionnelles.

Dépenses d'investissement

Le projet de budget pour 2021 prévoit des dépenses d'investissement de **63,5 M€.** Ce programme d'investissement 2021 s'est construit sur la base des principales opérations suivantes :

Opérations	PROJET BP 2021
Renouvellement Urbain (Gymnase de l'Europe / Groupe Scolaire P&M Curie / Pôle Educatif Haarlem)	11 012 000
Gymnase du Haras (Requalification Patinoire)	4 000 000
Territoire Intelligent	3 690 000
Angers Rives Vivantes	2 500 000
Plan Vélo	1 500 000
ZAC - Cours Saint Laud / Roseraie / Verneau	1 401 000
Actions spécifiques sur le végétal	1 323 000
Budget Participatif	1 000 000
Hauts de Saint Aubin - Accueil de loisirs	1 000 000
Hauts de Saint Aubin - Maison de quartier	1 000 000
Maison de quartier les 3 Mâts	1 000 000
Coeur de Maine - Centre Maine	953 000
Acquisition de terrains	936 488
Autres stades (Arceau, Baraterie, Bertin, Frémur, Kopa, Lac de Maine, Nauleau, Grande Chaussée ...)	880 000
Edifices Cultuels	650 000
Subvention ALREST - Cuisine Centrale	640 000
Groupe Scolaire Dacier	600 000
Parc des expositions	440 000
Patrimoine remarquable	360 000
Théâtres	349 200
Cimetière - Locaux	300 000
Hauts de Saint Aubin - Groupe Scolaire Gérard Philippe	300 000
Plan d'urgence	300 000
Informatisation des écoles publiques	250 000
Bibliothèque municipale	290 300
Sous Total	**36 674 988**
Entretien et réparation des bâtiments	9 193 500
Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales	7 171 400
Acquisition de véhicules	1 450 000
Moyens informatiques	1 248 500
Total général des opérations présentées	**55 738 388**
Total général du PPI hors dette et dépenses imprévues	**63 565 588**

Dépenses imprévues	1 457 000

Total général du PPI hors dette	**65 022 588**

% du Projet de BP Hors dette	**86%**

Recettes d'investissement

Les principales hypothèses de construction retenues pour la partie recettes d'investissement peuvent se détailler de la manière suivante :

- L'épargne nette..... 10,8 M€ contre 13,3 M€ au BP 2020
- Les emprunts nouveaux ..... **11,4 M€ contre 11 M€ au BP 2020**
- Les autres recettes : ..... 32,7 M€ contre 35,7 M€ au BP 2020
    - *dont FCTVA : ..... 6,7 M€ contre 6,2 M€ au BP 2020*
    - *dont subventions : ..... 9,9 M€ contre 13,3 M€ au BP 2020*
    - *dont cessions : ..... 7,3 M€ contre 3,3 M€ au BP 2020*
- - La reprise anticipée des résultats : ..... 10 M€ contre 10,4 M€ au BP 2020

IV- Informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette

Dans la continuité des différentes présentations réalisées depuis le début de ce mandat, vous trouverez dans cette partie des éléments d'information relatifs :

- ✓ à la structure et à l'évolution de l'encours de la dette,
- ✓ aux actions 2020 menées pour optimiser ce poste budgétaire.

Evolution et structure de l'encours depuis 2014

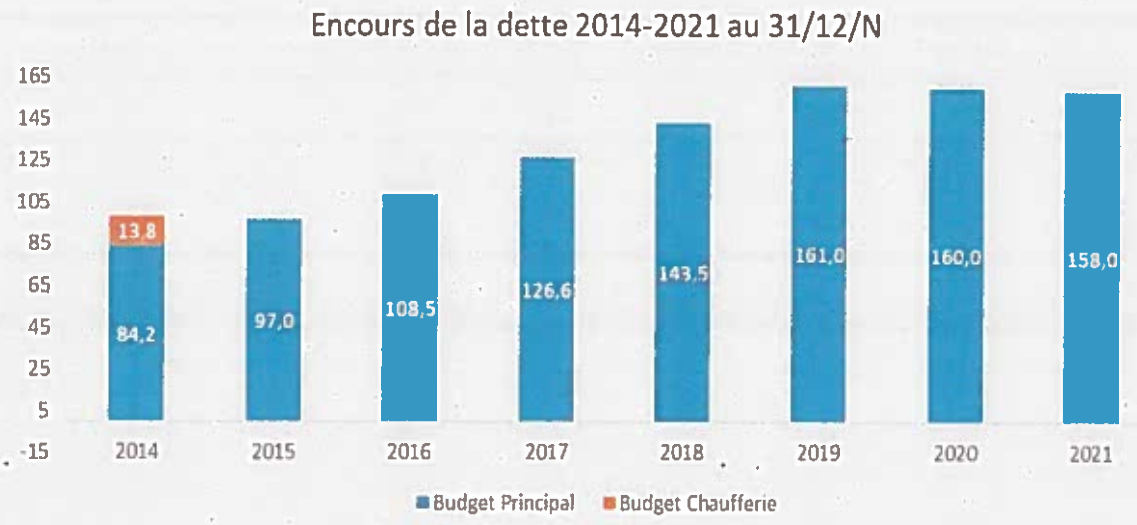

N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget Chaufferie vers ALM au 1/09/2015

Concernant 2020, le désendettement du budget principal correspond au différentiel entre 9,7 M€ de nouveaux emprunts et 10,7 M€ de remboursement de capital.

Répartition de la dette par prêteur au 1er janvier 2021

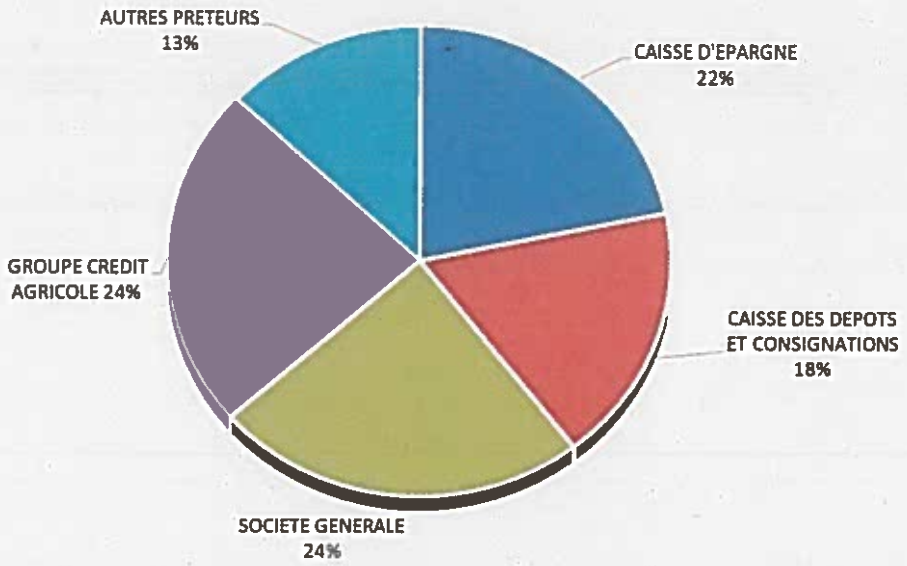

La dette de la Ville est largement diversifiée auprès des principaux établissements bancaires. Au cours des consultations de l'exercice 2020, la répartition est assez équilibrée entre nos quatre principaux partenaires en volume que sont la Caisse d'Epargne, la Société Générale, le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Répartition de la dette par type de taux au 1er janvier 2021

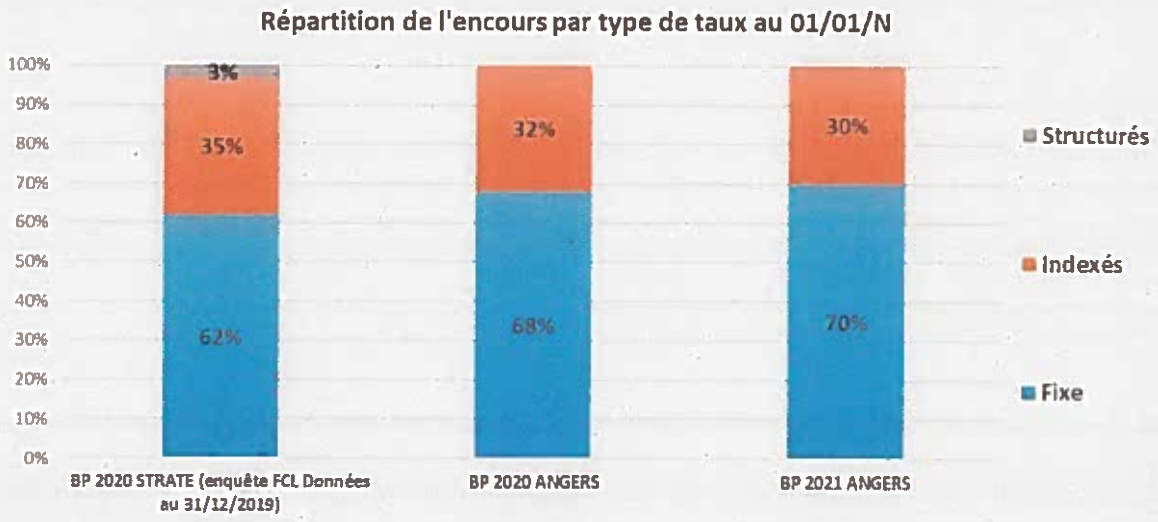

La dette de la ville est totalement sécurisée. Cette structure de dette, majoritairement composée de taux fixe (70%), a également le mérite de relativiser le risque d'une remontée des taux variables. Pour autant, la part des emprunts à taux indexé de 30% nous permet de financer à des taux très attractifs nos investissements.

Le coût de notre dette s'améliore nettement sur ces dernières années, notamment du fait d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Cet effet est amplifié par notre recherche systématique des meilleures conditions de prêts.

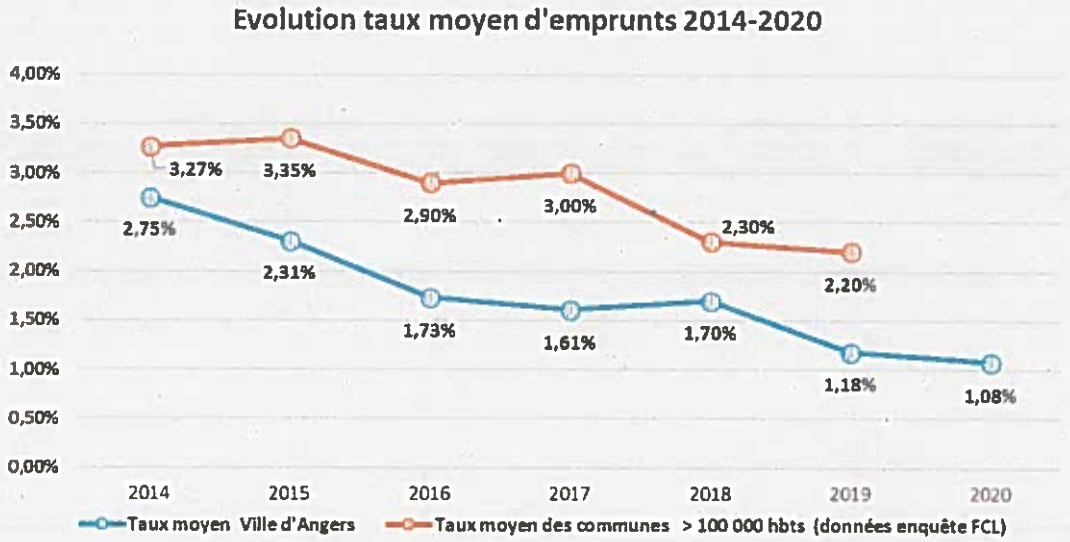

A noter que les données de la strate 2020 issues de l'enquête FCL ne sont pas connues à ce jour

Au final, cette stratégie nous permet d'avoir un niveau de taux moyen de **1,08%. Cette baisse supplémentaire de 8 % entre 2019 et 2020 et cumulée depuis 2018 de - 36 % est dûe à nos efforts présentés ci-après en matière de gestion active de la dette.**

Une gestion active en 2020-2021 pour optimiser les frais financiers à venir

En complément des opérations de gestion de dette « courantes » (*suivi régulier des contrats de prêts en cours, règlement et vérification des mandats annuels, suivi des budgets annuels toutes collectivités confondus*), les actions de gestion active 2020-2021 pour la Ville se décomposent ainsi :

- **Négociations de conditions financières favorables pour les besoins 2020 et 2021**

Vous trouverez ci-après les caractéristiques des deux nouveaux emprunts mobilisés en 2020 pour 9.5 M€ au total et qui nous permettent d'atteindre le niveau de taux moyen évoqué précédemment :

- 7 M€ contractés auprès du CACIB (*Crédit Agricole*) en taux fixe sur 20 ans à 0,485 %,
- 0,678 M€ contractés auprès de la Caisse des Dépôts en taux fixe sur 20 ans à 0,55% ,
- 1,8 M€ contractés auprès d'Arkea en taux fixe sur 20 ans à 0,55 %,

- 4 M€ contractés auprès de la Banque Populaire en taux fixe sur 20 ans à 0,48 %, réservation de crédits 2021.

- **Opération de refinancement ou d'arbitrages d'index**

Pour l'exercice 2021, un emprunt « Aquavita » de la Caisse des Dépôts fait l'objet d'une étude pour un éventuel refinancement afin d'optimiser ses frais financiers futurs. **L'estimation totale du gain net des frais** (Indemnités de Renégociations ou autres) liés à cette opération s'élèverait autour d'1 **M€** sur la durée de vie restante du prêt.

Budget annexe Boucle optique angevine

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2021 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51	106
Investissement	55	-
Total	106	106

Hors reprise de résultat

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,
Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
Vu les articles L 2312-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport annexe dédié aux Ressources Humaines

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2020.

Le Conseil Municipal délibère et prend acte.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ANGERS

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N°2 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2021-37***

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES – Paysage urbain

Schéma directeur des paysages angevins – Aménagement de la plaine de jeux du quartier Villechien – Lancement de la consultation

Rapporteur : Hélène CRUYPENNINCK

EXPOSE

Dans le cadre de son schéma directeur des paysages angevins, la Ville d'Angers engage la réhabilitation de parcs, jardins, squares et paysages de voirie en cohérence avec une conception et une gestion écologiques et durables de ces espaces.

La réhabilitation de la plaine de jeux Villechien s'inscrit dans cette volonté municipale et correspond à un engagement de la majorité.

Situé dans le quartier Justice, Madeleine, Saint Léonard, la plaine de jeux Villechien est un espace arboré de 16 000 m². L'accès principal se situe sur la rue Gabriel Lecombre.

Le parc est composé d'espaces enherbés, de grands arbres, de bancs, de tables de pique-nique et de deux buts de foot. La plaine de jeux est majoritairement fréquentée par les riverains proches et reste peu connue par les habitants du quartier car relativement confidentielle.

Une concertation a été menée avec le Conseil Consultatif de Quartier (CCQ) fin 2019 sous la forme de 3 ateliers de co-conception et a permis de définir et hiérarchiser les objectifs d'aménagements suivants :

- requalification de l'entrée du parc et création d'un parvis,
- création d'une boucle piétonne autour du parc,
- création d'une aire de jeux avec une zone dédiée pour les plus petits (3-6 ans) et une structure pour les plus grands (6-12 ans),
- intégration de modules sportifs,
- création d'un ouvrage de rétention des eaux de pluie,
- mise en place d'une aire de liberté canine,
- plantation d'un boisement,
- plantation d'arbres fruitiers,
- positionnement de mobilier de détente et de tables de pique-nique, - mise en place d'une borne festive,
- intégration d'une boîte à lire.

Pour rappel le projet étant situé en « zonage AC1 », une présentation du projet a été faite à l'architecte des Bâtiments de France le 29/04/2020.

Trois ateliers de concertation ont été organisés avec les habitants du quartier :

- **1er atelier : 25/06/2019**
  Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic partagé.

- **2ème atelier : 01/10/2019**
  Co-construction autour des plans du square et hiérarchisation des priorités d'aménagements pour les habitants.

↳ **3ème atelier : 10/12/2019**

Synthèse de la précédente concertation avec présentation d'une esquisse avec deux variantes en tenant comptes des impondérables.

Ce dernier atelier a permis d'arrêter le projet et d'établir la programmation des travaux à mener qui comprendront la réalisation d'espaces paysagers et d'équipements ludiques, ainsi que l'implantation d'un ouvrage de régulation des eaux pluviales.

Il est donc proposé de lancer une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la plaine de jeux Villechien dont l'estimation s'élève à 510 000 €. La consultation est composée de deux lots :

- lot 1 : Travaux VRD et réalisation d'un bassin de régulation des eaux pluviales
- lot 2 : Aménagements paysagers et mobiliers urbains.

Il est, par ailleurs, proposé de dénommer ce site Parc Saint-Léonard.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021,

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés de travaux à l'issue de la consultation ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation des prix après suppression et les avenants sans incidence financière.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à rechercher toute subvention liée à ce projet auprès de financeurs potentiels et à signer toute convention en ce sens.

Impute les recettes et les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice 2021 et suivants.

Adopte la dénomination Parc Saint-Léonard pour ce site.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021
N° 3 *(dans l'Ordre du jour)*

Référence : ***DEL-2021-38***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Rénovation énergétique du groupe scolaire Anne Dacier – Marchés de travaux

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de maintenance et de rénovation énergétique des bâtiments, la Ville d'Angers a décidé de procéder à l'amélioration énergétique du groupe scolaire Anne Dacier.

Le projet consiste :
- au remplacement des menuiseries extérieures, stores, et volets roulants associés,
- au remplacement de l'isolation thermique des parois verticales,
- à l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée,
- au ravalement des façades.

Par ailleurs, le groupe scolaire est inscrit à l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la Ville d'Angers. A ce titre, les travaux consistent en la construction d'un ascenseur et à lever les obstacles liés aux cheminements verticaux et horizontaux.

Après analyse des offres et négociations, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur a décidé d'attribuer les marchés pour un montant global de 1 456 008,43 € HT €, répartis comme suit :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant en € HT
01	Désamiantage	DEMCOH	62 999,15
02	VRD – gros œuvre - démolition	BAUMARD	181 488,48
03	Etanchéité - couverture	ANJOU TANCHEITE	14 000
04	Isolation – Bardage	GOHARD	311 000
05	Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie	PARCHARD	400 000
06	Cloisons sèches – Isolation – Menuiseries intérieures bois – Faux plafonds	AGTI	100 000
07	Revêtement de sols souples – Peinture	VALLEE ATLANTIQUE	41 480,18
08	Ascenseur	ORNA OUEST NORD	20 560
09	Electricité courants forts et faibles	EIB	98 000
10	Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires	EIB	115 000
11	Modulaires	COUGNAUD SERVICES	111 480,62
TOTAL			1 456 008,43

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021,

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression et les avenants sans incidence financière.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

République Française – Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

REÇU LE
25 FEV. 2021
PRÉFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021
N° 4 *(dans l'Ordre du jour)*

*Référence : **DEL-2021-39***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Mécénat d'entreprise – Projets culturels convention type – Approbation

Rapporteur : Nicolas DUFETEL,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville d'Angers a pour ambition de soutenir la création, d'encourager la diffusion artistique auprès d'un large public et de faire de la culture un levier d'attractivité et de rayonnement.

Chaque année, la Direction Cultures, Patrimoines, Créations de la Ville d'Angers organise des manifestations et initie des actions culturelles qui participent à cette ambition, dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, arts de la rue, musique), du patrimoine, des arts visuels, du cinéma, de la lecture publique.

Des entreprises privées ou fondations sont susceptibles de vouloir s'associer à ces projets culturels en apportant un soutien financier, en nature ou en compétences à la Ville d'Angers, sous la forme d'un mécénat. Une convention type de mécénat permettra à la Ville de formaliser sa relation avec les entreprises mécènes et fondations qui souhaiteront s'engager pour des projets culturels dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, arts de la rue, musique), du patrimoine, des arts visuels, du cinéma, de la lecture publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Education du 04 février 2021,

DELIBERE

Approuve la convention-type de mécénat.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les futures conventions qui seront établies avec les entreprises et fondations pour le soutien aux projets culturels organisés par la Ville d'Angers.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

République Française – Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICPAL DU 22 FEVRIER 2021
N° 5 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2021-40***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Ensemble Amarilis – Région des Pays-de-la-Loire – Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur : Nicolas DUFETEL,

EXPOSE

La Ville d'Angers mène une politique culturelle qui valorise les interactions entre la création, la diffusion et la sensibilisation des publics.
Elle prend appui sur les équipes artistiques du territoire angevin à dimension régionale, nationale voire internationale.

L'Ensemble Amarilis est un orchestre de musique baroque, qui œuvre depuis 1994, à la découverte et à la connaissance de la musique baroque auprès d'un large public à Angers, en France et à l'international. Cet ambassadeur artistique, présent sur le territoire et au-delà, participe au renforcement de la notoriété et de l'attractivité du territoire angevin à travers ses tournées internationales ou ses productions discographiques.

La convention partenariat 2017/2020 entre la Ville, la Région des Pays-de-la-Loire et l'Ensemble Amarilis est arrivée à échéance au 31 décembre 2020.

Considérant la volonté de la Ville et de la région des Pays-de-la-Loire de continuer à accompagner cet ensemble baroque dans le développement de ses activités artistiques et culturelles, il convient de formaliser le partenariat avec l'Ensemble Amarilis par le biais d'une nouvelle convention de 3 ans qui fixe la subvention annuelle de la Ville à 17 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 4 février 2021

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec la Région des Pays-de-la-Loire et l'Ensemble Amarilis.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention, ainsi que tout document y afférent.

Impute les dépenses et recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N°6 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2021-41***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Polyrock - Attribution de subventions.

Rapporteur : Nicolas DUFETEL,

EXPOSE

Au titre du dispositif « Partez En Live » : le contrebassiste angevin Kham MESLIEN, reconnu sur la scène professionnelle locale et nationale, et accompagné par l'association angevine Polyrock, prépare en 2021 un nouveau spectacle.

Cette création a fait l'objet d'une mise à disposition de locaux au sein du Théâtre « Le Quai ». La première diffusion devant un public de professionnels prévue le 19 février 2021 en salle T400, présentera un concept scénographique innovant, numérique et nomade.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 12 février 2021,
Considérant l'avis de la Commission Educations du 4 février 2021.

DELIBERE

Attribue la subvention suivante, versée en une seule fois, pour un montant global de 750€, à l'association angevine Polyrock.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N°7 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2021-42***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE – Soutien aux activités culturelles

Le Pont Supérieur – Adoption des statuts – Approbation

Rapporteur : Nicolas DUFETEL

EXPOSE

Lors du Conseil d'administration (CA) du 17 mars 2019, a été acté le principe de modifier les statuts du Pont Supérieur (statuts révisés en date du 5 octobre 2016), compte tenu du nouveau contexte législatif depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, des préconisations du rapport d'évaluation 2018-2019 du Ministère de la culture à la suite de la procédure d'accréditation 2018-2019 et après la première période de confinement du printemps 2020.

Ces modifications statutaires ont fait l'objet d'une délibération lors du Conseil d'administration du Pont Supérieur du 3 décembre 2020, qui les a approuvées.

Celles-ci portent sur :

- une réflexion relative au calendrier d'élection des représentants des étudiants au Conseil d'administration afin de faire coïncider davantage ces élections aux contraintes et réalités des cursus,
- la création d'un conseil de perfectionnement et d'un conseil artistique et scientifique,
- la réduction du nombre de membres du CA par une révision du nombre de personnalités qualifiées et des représentants des personnels pédagogiques,
- l'inscription dans les statuts le principe du respect de l'Égalité femmes hommes, à la suite de l'adoption au CA de décembre 2019 d'une charte éthique pour l'égalité entre les femmes et les hommes au Pont Supérieur,
- la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies comme modalités de réunion et de délibération du Conseil d'administration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la Commission Educations du 04 février 2021,

DELIBERE

Approuve et accepte les modifications statutaires.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N° 8 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2021-43***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE – Soutien aux arts de la scène

Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Théâtre Le Quai – Avenant à la convention de contribution à l'activité du Théâtre – Approbation

Rapporteur : Nicolas DUFETEL,

EXPOSE

L'article 4 des statuts de l'EPCC Théâtre Le Quai, prévoit que « l'établissement public de coopération culturelle a une mission d'intérêt général, artistique et culturelle consistant notamment à animer, gérer et administrer le Théâtre le Quai… ».

A cet effet, la Ville d'Angers met à disposition de l'EPCC les biens meubles et immeubles dont elle est propriétaire : les espaces nécessaires à l'exécution de ses missions artistiques et ceux complémentaires à l'activité comme le restaurant et le parking.

Depuis 2007, l'EPCC verse à la Ville une redevance annuelle de 500 000€ HT et perçoit auprès du restaurant une redevance fixe et une redevance variable liée au chiffre d'affaires de l'exploitant.

En 2021, afin de financer une partie des travaux d'extension du restaurant « La Réserve », la Ville a décidé de percevoir directement les redevances auprès du restaurateur pour la mise à disposition et l'exploitation du restaurant. En compensation pour l'EPCC, il est proposé de diminuer dans les mêmes proportions le loyer.

Il convient donc de modifier l'article 17 de la convention initiale portant sur la redevance, comme suit : « La présente mise à disposition est consentie moyennant versement d'une redevance annuelle qui s'élève à 420 000 € HT ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention de contribution à l'activité du Théâtre Le Quai.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses et recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prennent pas part au vote : Roselyne BIENVENU, Nicolas DUFETEL, Pascale MITONNEAU, Isabelle PRIME, Laurent VIEU, Florian RAPIN, Charles DIERS, Constance NEBBULA, Arash SAIEDI, Grégoire LAINE, Nicolas AUDIGANE, Caroline FEL, Maxence HENRY, Benoît PILET, Stéphane LEFLOCH, Marie-Isabelle LEMIERRE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

MAIRIE D'ANGERS - FRANÇAISE

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

République Française – Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N° 9 (dans l'ordre du jour)

*Référence : **DEL-2021-44***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – Bâtiments et patrimoine communautaire

Quartier Centre-Ville – 17 rue de la Tannerie – Restaurant le Quai « La Réserve » - Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public tripartite – Approbation.

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN,

EXPOSE

La Collectivité est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Le Quai » sis 17 rue de la Tannerie à Angers se composant d'un théâtre, d'un restaurant et d'un parking en sous-sol.

Par convention en date du 27 avril 2017, la Ville d'Angers et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « Le Quai » mettent à disposition de la société RESANGE le restaurant dénommé « La Réserve » situé en terrasse de l'équipement « Le Quai ».

En raison des travaux d'extension du restaurant dont une partie est supportée financièrement par la Ville d'Angers, la Collectivité souhaite revoir les modalités financières du contrat précité.

Ainsi à compter du 1er janvier 2021, les modalités financières sont les suivantes :

- Une redevance fixe de 35 000 € HT,
- Une redevance variable sur le chiffre d'affaires réalisé sur l'année N-1 correspondant à 3% du chiffre d'affaires HT excédant 900 000 € HT,
- Une redevance variable pour participation aux charges locatives liées à la sécurité de l'ensemble immobilier correspondant à :
    - 10 000 € HT pour un CA HT inférieur à 1 000 000 € HT
    - 1% du CA HT pour un CA HT supérieur à 1 000 000 € HT

Ces redevances et charges seront désormais appelées directement par la Ville d'Angers.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder à la signature d'un avenant n°1 à la convention précitée actant ces nouvelles dispositions financières.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 9 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Educations du 4 février 2021,

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public tripartite à intervenir entre la Ville d'Angers, l'EPCC « Le Quai » et la société RESANGE.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document y afférent.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prennent pas part au vote : Roselyne BIENVENU, Nicolas DUFETEL, Pascale MITONNEAU, Isabelle PRIME, Laurent VIEU, Florian RAPIN, Charles DIERS, Constance NEBBULA, Arash SAIEDI, Grégoire LAINE, Nicolas AUDIGANE, Caroline FEL, Maxence HENRY, Benoît PILET, Stéphane LEFLOCH, Marie-Isabelle LEMIERRE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ANGERS

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021
N° 10 *(dans l'Ordre du jour)*

*Référence : **DEL-2021-45***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS – Aménagement de voirie urbaine

Plan Proximité Voirie – Quartier Saint-Jacques – Nazareth – Rue Dacier – Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques – Convention avec Orange

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN,

EXPOSE

La Ville d'Angers a programmé des travaux d'isolation thermique par l'extérieur sur le bâtiment de l'école Anne Dacier. Les poteaux des réseaux aériens de télécommunications électroniques situés dans la rue Dacier ne permettent pas de mener à bien les travaux.

Par conséquent, en accompagnement de ces travaux, la Ville d'Angers a décidé d'enfouir les réseaux aériens de télécommunications situés sur une partie de la rue Dacier de l'angle de la rue à la Saint-Lazare et de procéder à la réfection des trottoirs.

A cet effet, la Ville d'Angers et Orange se sont rapprochées afin d'organiser les conditions de mise en œuvre des travaux, comme suit :

- la maîtrise d'ouvrage des travaux de câblage est assurée par Orange,
- la Ville d'Angers, maître d'ouvrage des travaux de génie civil, prendra à sa charge, toutes les opérations nécessaires à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques, soit :
    - pour le génie civil : 46 800 € TTC
    - pour le câblage : 7097,57 € HT (le montant est exempté de TVA)

Le coût de l'ensemble des travaux est estimé à 53 897,57 €, la Ville d'Angers supportera les coûts réels des travaux réalisés.

Il convient donc d'établir une convention avec Orange, fixant les conditions techniques et financières de réalisation des travaux d'enfouissement aérien des réseaux de télécommunications.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021,

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec Orange, fixant les conditions techniques et financières de réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications sur la rue Dacier.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Grégoire LAINE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021
N°11 ***(dans l'Ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2021-46***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Le Glacier du Mail – Travaux d'agrandissement et de rénovation – Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de maintenance, de préservation du patrimoine et du développement de l'attractivité de son territoire, la Ville d'Angers a décidé de procéder à des travaux d'agrandissement et de rénovation du bar-restaurant « Le Glacier du Mail ».

Le projet consiste à :
- la déconstruction de la véranda existante et de l'ensemble des intérieurs,
- la création d'un agrandissement style « Jardin d'Hiver 1900 » permettant d'accueillir 100 à 120 couverts,
- la création d'espaces de travail aux normes avec cuisine ouverte et locaux de stockage,
- la création d'un local technique en sous-sol permettant d'accueillir les installations de rafraichissement.

Le projet a fait l'objet d'une collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France afin de prendre en compte l'intégration de cette extension dans le jardin du mail classé « Espace boisé classé ».

Les marchés ont été décomposés en 12 lots et attribués pour un montant de 832 455,22 € HT.

Il convient désormais de conclure des avenants pour travaux modificatifs et complémentaires d'un montant total de 20 217,68 € HT, répartis comme suit :
- Lot n°1 « gros œuvre » pour un montant de 18 694,40 € HT
- Lot n°4 « menuiseries extérieures aluminium » pour un montant en moins-value de 782,45 € HT
- Lot n°5 « cloisons doublage isolation faux plafonds » pour un montant de 1 025,19 € HT
- Lot n° 6 « serrurerie métallerie » pour un montant de 5 206,50 € HT
- Lot n°7 « menuiseries intérieures et extérieures bois » pour un montant de 1 030,51 € HT
- Lot n° 8 « panneau de chambre froide » pour un montant en moins-value de 1 842,79 € HT
- Lot n°9 « carrelage faïence » pour un montant en moins-value de 3 763,83 € HT
- Lot n° 11 « électricité courants forts et faibles » pour un montant de 1 235,74 € HT
- Lot n°12 « plomberie chauffage ventilation » pour un montant en moins-value de 585,49 € HT

Le montant total des marchés s'élève désormais à 852 672,90 € HT.

Les prestations supplémentaires liés à des travaux modificatifs dans les sanitaires et les vestiaires du personnel et à la création d'un espace fumeur clos d'un montant de 4 149,31 € HT soit 4 979,17 TTC, seront réalisés à la demande du futur exploitant la SARL Le Mail. Par conséquent, ces prestations lui seront refacturées.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021,

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les entreprises concernées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Approuve le principe de refacturation des travaux demandés par le futur exploitant la SARL Le Mail d'un montant de 4 149,31 € HT soit 4 979,17 € TTC.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ANGERS

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N°12 (dans l'Ordre du Jour)

*Référence : **DEL-2021-47***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION – Activités périscolaires

Organisation des activités périscolaires – Année scolaire 2020 / 2021 – Associations Marcelle Menet, CEMÉA Pays-de-la-Loire, NDC Escrime – Conventions – Approbation – Attribution de subventions

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Par délibération du 26 octobre 2020, la programmation des ateliers périscolaires animés par les partenaires associatifs dans les écoles élémentaires d'Angers a été adoptée.

Cette programmation est organisée de manière prévisionnelle sur les trois périodes de l'année scolaire 2020 / 2021.

Afin de combler plusieurs créneaux vacants :

- L'association Marcelle MENET s'engage à assurer 14 séances Temps d'Activité Périscolaire (TAP) d'une heure et demi de « Web radio » auprès des enfants pour un montant prévisionnel de 751,90 €.
- L'association CEMÉA Pays-de-la-Loire s'engage à assurer 43 séances TAP d'une heure et demi de « Bricolage recyclage » auprès des enfants pour un montant prévisionnel de 2 246,05 €.
- L'association NDC Escrime Pays-de-la-Loire s'engage à assurer 37 séances TAP d'une heure et demi d'escrime auprès des enfants pour un montant prévisionnel de 1 920,95 €.

Il convient donc de passer une convention avec l'association Marcelle MENET, le CEMÉA Pays-de-la-Loire et NDC Escrime fixant le cadre et les moyens alloués à ces interventions sur le temps périscolaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021, Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021.

DELIBERE

Approuve les conventions à intervenir avec l'association Marcelle MENET, le CEMÉA Pays-de-la-Loire et NDC Escrime.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Attribue une subvention à l'Association Marcelle MENET d'un montant prévisionnel de 751,90 € versée en trois fois. Un premier versement correspondant à 50 % du montant prévisionnel à réception de la convention signée, un second versement correspondant à 30 % du montant prévisionnel en avril et le solde calculé en fonction de la réalisation effective des séances.

Attribue une subvention à l'Association CEMÉA Pays-de-la-Loire d'un montant prévisionnel de 2 246,05 € versée en trois fois. Un premier versement correspondant à 50 % du montant prévisionnel à réception de la convention signée, un second versement correspondant à 30 % du montant prévisionnel en avril et le solde calculé en fonction de la réalisation effective des séances.

Attribue une subvention à l'Association NDC Escrime d'un montant prévisionnel de 1 920,95 € versée en trois fois. Un premier versement correspondant à 50 % du montant prévisionnel à réception de la

convention signée, un second versement correspondant à 30 % du montant prévisionnel en avril et le solde calculé en fonction de la réalisation effective des séances.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ANGERS

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

*Référence : **DEL-2021-48***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION – Contribution au fonctionnement des écoles primaires

Enseignement privé du 1er degré – Écoles maternelles et élémentaires privées – Année scolaire
2021 / 2022 – Contrat d'association – Allocation de restauration scolaire

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Les écoles primaires privées Bellefontaine, Curé d'Ars, Immaculée Conception, Notre Dame de la Miséricorde, Sacré Cœur La Salle, Sacré Cœur Madeleine, Saint Antoine, Saint Augustin, Saint Jean de la Barre, Saint Laud – N.D l'Esvière, Saint Martin / Saint Benoît, Saint Paul des Genêts, Saint Pierre, Saint Serge, Sainte Agnès, Sainte Bernadette et Sainte Thérèse ont conclu avec l'État un contrat d'association à l'enseignement public.

La commune est tenue d'assumer les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que pour les classes d'écoles primaires publiques,

La Ville d'Angers a décidé de maintenir le coût moyen par élève de l'enseignement public pour l'exercice en cours :

- Élève de classe maternelle et enfantine ..... 997 €
- Élève de classe élémentaire..... 275 €
- Élève de classe d'enseignement spécialisé (ULIS)..... 550 €

Les dépenses, pour un montant total de 2 046 655 €, sont répartis comme suit :

- Classes maternelles et enfantines pour un montant de 1 385 830 €
- Classes élémentaires et d'enseignement spécialisé pour un montant de 660 825 €

Par ailleurs, pour permettre aux enfants domiciliés sur Angers scolarisés dans l'enseignement privé, de bénéficier d'un soutien éducatif dans le cadre de la surveillance des restaurants scolaires, il est proposé d'attribuer une allocation de 0,65 € par repas servi aux rationnaires d'Angers de ces restaurants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021,

DELIBERE

Approuve le versement des subventions aux Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) pour un montant total de 2 046 655 € selon le tableau de répartition des crédits figurant en annexe. Ces montants seront versés en 3 fois selon les modalités suivantes : 25 % en avril, 50 % en juin et 25 % en novembre.

Attribue une allocation de restauration scolaire de 0,65 € par repas, citée ci-dessus et versée à la fin de chaque trimestre scolaire.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Christine STEIN

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ANGERS

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

République Française – Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N° 14 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2021-49***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION – Contribution au fonctionnement des écoles primaires

Enseignement public du 1er degré – Année scolaire 2021 / 2022 – Accueil des élèves extérieurs dans les écoles publiques d'Angers – Conditions financières et modalités d'inscription

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

La loi du 22 juillet 1983 a fixé le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. Chaque contribution est déterminée par accord entre communes, et à défaut d'accord, par le représentant de l'État, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Lors de sa séance du 24 avril 1989, le Conseil municipal a fixé les conditions de l'accueil des enfants originaires d'autres communes ainsi que les modalités de leur inscription ou de leur réinscription dans les écoles maternelles et élémentaires d'Angers.

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les contributions financières. Pour la prochaine rentrée scolaire 2021 / 2022, il est proposé de reconduire les mêmes modalités d'inscription.

Les contributions financières annuelles demandées aux communes de résidence, hors celles d'Angers Loire Métropole, au sujet desquelles la Ville d'Angers souhaite que la gratuité soit réciproquement appliquée par les collectivités territoriales adhérentes, s'établissent comme suit :

- Élève de classe maternelle et enfantine ..... 997 €
- Élève de classe élémentaire..... 275 €
- Élève de classe d'enseignement spécialisé (ULIS)..... 550 €

La commune de résidence acquitte, comme le prévoit la règlementation en vigueur, la totalité de ces contributions pour chaque enfant scolarisé au cours du premier trimestre de l'année scolaire considérée. En cas de déménagement en cours d'année scolaire, la participation de la commune de résidence sera calculée au prorata temporis à partir de la date du déménagement.

Pour les élèves angevins scolarisés dans une autre commune, hors des communes d'Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, dans un souci de réciprocité, versera les participations fixées ci-dessus aux communes d'accueil qui le demanderont.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021,

DELIBERE

Approuve les participations annuelles demandées aux communes de résidence, hors celles qui composent la Communauté urbaine, pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques d'Angers.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHÈRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

République Française – Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N° 15 *(dans l'Ordre du jour)*

*Référence : **DEL-2021-50***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION – Autres activités en direction de l'enfant

Association des Pupilles de l'Enseignement Public « Les PEP Atlantique Anjou » – Convention – Approbation – Attribution de subvention

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Chaque année, la Ville apporte son soutien à l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public « les PEP Atlantique Anjou » pour les deux actions suivantes :

- La gestion et l'organisation des classes découvertes pour les écoles publiques d'Angers,
- L'aide aux devoirs.

Cette année, il est proposé de reconduire ces aides par l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 833 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021,

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec l'association Pupilles de l'Enseignement Public « les PEP Atlantique Anjou ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue des subventions à l'association Pupilles de l'Enseignement Public « les PEP Atlantique Anjou » d'un montant total de 10 833 €, détaillées comme suit pour :

- La gestion et l'organisation des classes découvertes pour les écoles publiques d'Angers : 9 833 € (montant versé en une fois, en juin 2021),
- L'aide aux devoirs : 1 000 € (montant versé en une fois, en mars 2021).

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

République Française – Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021
N° 16 *(dans l'Ordre du jour)*

*Référence : **DEL-2021-51***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Politique sportive – Fédération Française d'Athlétisme – Développement de l'athlétisme – Convention de partenariat 2021/2024

Rapporteur : Charles DIERS

EXPOSE

Partenaires depuis 2008, la Ville d'Angers et la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), en collaboration avec La Ligue Athlétisme en Pays de la Loire, le Comité Athlétisme de Maine-et-Loire et les clubs locaux (Entente Angevine Athlétisme et le SCO Angers Athlé) souhaitent renouveler, par convention, leur engagement pour une nouvelle olympiade (2021/2024). Cette convention cadre a pour principaux objectifs :

- De prolonger la collaboration établie depuis plusieurs olympiades au bénéfice du développement de l'athlétisme,
- D'assurer la promotion des secteurs de développement de la FFA, en lien avec son plan de développement : piste, haut niveau, jeunes, running et santé-loisirs,
- De capitaliser sur des évènements (compétitions de haut niveau, compétitions nationales et animations grand public), contribuer à son rayonnement en matière de sports et soutenir le développement des structures et des clubs,
- D'assurer une utilisation optimale du stade Josette et Roger Mikulak d'Angers qui bénéficie d'une certification de la Fédération Internationale (IAAF),
- D'accueillir des stages de préparation aux compétitions afin de promouvoir la labellisation « Terre de Jeux 2024 » mais aussi conforter la place d'Angers désignée « Centre de Préparation aux Jeux »,
- De développer des actions dans le cadre des programmes « Urban Athlé » et « 30 minutes de sport » en concertation avec les établissements scolaires.

La Fédération s'engage ainsi à organiser au stade Mikulak plusieurs évènements dont les Championnats de France d'Athlétisme Elite en 2021 et 2024.

Ces organisations se feront en collaboration avec les structures déconcentrées, La Ligue Athlétisme en Pays de la Loire, le Comité Athlétisme de Maine-et-Loire et les clubs de la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Education du 4 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à conclure avec les différents partenaires de l'athlétisme, au titre de l'Olympiade 2021/2024,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ANGERS

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

République Française – Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021
N° 17 *(dans l'Ordre du jour)*

Référence : DEL-2021-52

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Politique sportive – Destination Angers – « Made in Angers » – Convention de partenariat – Approbation

Rapporteur : Charles DIERS

EXPOSE

L'évènement « Made in Angers », conçu et organisé par Destination Angers, est le premier évènement national de visites d'entreprises qui connaît un succès populaire et constant.

La Ville d'Angers souhaite accueillir des rencontres ou des évènements inhabituels témoignant d'une ouverture de la Collectivité vers de nouvelles dynamiques. C'est aussi une opération de communication très appréciée des entreprises participantes qui mettent en avant leur savoir-faire et les coulisses de leurs métiers.

C'est ainsi que la Ville est désireuse de continuer à s'associer à l'édition « Made in Angers » prévue du 22 février au 19 mars 2021, afin de valoriser le savoir-faire technique des entreprises ou des agents municipaux qui s'est développé en particulier dans la gestion du traitement de l'eau.

A ce titre, il convient d'établir une convention définissant les engagements de la Ville et de Destination Angers, en vue d'inclure, dans le programme des visites, les locaux du Centre AquaVita.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Education du 4 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à conclure avec Destination Angers dans le cadre de l'opération « Made in Angers », pour les visites du Centre AquaVita,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N° 18 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2021-53***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Politique sportive – Talents sportifs – Soutien financier – Année 2021

Rapporteur : William BOUCHER

EXPOSE

Le sport professionnel et le sport amateur sont indissociables. Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image de la Ville et de ses habitants.

La Ville d'Angers aide aussi les espoirs sportifs angevins dans leur préparation sportive afin qu'ils puissent conforter leur niveau international et concrétiser leurs objectifs de participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, cette année, et de Paris en 2024.

A cet effet, un partenariat a été mis en place avec La Dalle Angevine afin de mieux soutenir ces athlètes et de les accompagner tout au long d'une saison sportive.

Il est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2021, des subventions dont les montants sont les suivants :

- 3 000 € à Amandine BROSSIER (SCO Angers Athlé),
- 3 000 € à Claire SUPIOT (Angers Natation Course section Handisport),
- 3 000 € à Matéo BOHEAS (les Loups d'Angers section Handisport),
- 3 000 € à Mathieu ROUSSELOT (NDC Escrime section Handisport).

Ces montants sont examinés tous les ans et réactualisés en fonction des budgets produits par chaque athlète et des parcours sportifs de chacun.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Education du 4 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,

DELIBERE

Approuve les conventions de partenariat à conclure avec les associations sportives, La Dalle Angevine, les espoirs sportifs,

Attribue les subventions aux athlètes précités ci-dessus, chacune versée en une seule fois,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Charles DIERS

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PRÉFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N°19 ***(dans l'Ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2021-54***

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES – Paysage urbain

Schéma directeur des paysages angevins – Institut supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest) – Convention de partenariat – Approbation

Rapporteur : Hélène CRUYPENNINCK

EXPOSE

L'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest) a une triple vocation de formation, de recherche et d'innovation. L'institut met les compétences de ses enseignants-chercheurs au service des étudiants inscrits dans les cursus et autres formations. Il mène également en partenariat étroit avec des organismes nationaux et internationaux ainsi que des universités, des recherches académiques et finalisées, et des activités de transfert et de développement vers le monde professionnel.

Agrocampus Ouest développe une thématique sur la nature et les espaces végétalisés en Ville. C'est dans ce contexte de projets de recherches que l'institut a été retenu par l'ADEME pour mener le projet Désimperméabilisation des sols Services écosystémiques et Résilience des Territoires (DESSERT). Trois villes pilotes ont été sélectionnées pour les observations de terrain : Nancy, Marseille et Angers.

Pour mener à bien ce programme, Agrocampus Ouest sollicite de la Ville l'autorisation d'effectuer les prélèvements et relevés nécessaires sur les espaces végétalisés urbains correspondant aux typologies urbaines étudiées. En contrepartie, les données recueillies et les analyses réalisées seront communiquées à la collectivité afin d'alimenter les bases de données sur le territoire.

Les droits et obligations de part et d'autre sont établis dans le cadre d'une convention établie entre la Ville d'Angers et Agrocampus Ouest.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021,

DELIBERE

Approuve la convention entre la Ville d'Angers et Agrocampus Ouest autorisant les études liées au programme de recherche sur les espaces végétalisés urbains, à titre gracieux durant 5 années.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N° 20 *(dans l'Ordre du jour)*

*Référence : **DEL-2021-55***

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES – Pilotage de la politique

Groupement de Défense Sanitaire de Maine-et-Loire - Adhésion

Rapporteur : Hélène CRUYPENNINCK

EXPOSE

Le Groupement de Défense Sanitaire France (GDS France) est l'organisation agricole française en charge des questions de santé et d'hygiène animales ainsi que de la qualité sanitaire du cheptel français ; ces missions administratives lui ont été confiées par l'Etat. Le GDS France rassemble les groupements régionaux et départementaux, dont le GDS de Maine-et-Loire, chargé de mener à bien les missions au niveau du territoire départemental.

La Ville d'Angers dispose d'une animalerie qui compte une centaine d'animaux le plus souvent de races domestiques locales dont certaines sont incluses dans la liste des espèces dont il est important d'assurer la préservation en raison de leur faible population.

L'adhésion au GDS du Maine-et-Loire permet à la Ville de bénéficier des informations et préconisations actualisées pour assurer une surveillance vétérinaire attentive. Compte tenu de la nécessité pour la Ville d'intégrer ce groupement, il est proposé d'adhérer au GDS de Maine-et-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021.

DELIBERE

Approuve l'adhésion au Groupement de Défense Sanitaire du Maine-et-Loire dont la contribution pour 2020/2021 s'élève à 70 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ANGERS

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021
N° 21 ***(dans l'Ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2021-56***

URBANISME, AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS URBAIN

Quartier Deux-Croix Banchais – Rue Paul Pousset - Déclassement d'une parcelle

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de la revente de ses locaux situés à l'angle de la rue Paul Pousset et de la rue Jean-Marie Raimbault, Angers Loire Habitat a constaté que le surplomb des balcons empiétait sur le domaine public.

La parcelle cadastrée section BY n° 880 en partie d'une surface de 1 m² n'a donc pas d'utilité publique et il convient donc de la déclasser en vue d'une cession au profit d'Angers Loire Habitat afin de procéder à une régularisation foncière. Son déclassement n'affecte pas les conditions de circulation générale de la rue Paul Pousset. Une enquête publique n'est donc pas nécessaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Aménagement et Cadre de Vie du 9 février 2021,

DELIBERE

Constate la désaffectation de la parcelle concernée.

Approuve le déclassement du domaine public de la parcelle rue Paul Pousset, d'une surface de 1 m² afin de la céder à Angers Loire Habitat.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Jeanne BEHRE-ROBINSON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021
N° 22 *(dans l'Ordre du jour)*

Référence : DEL-2021-57

URBANISME, AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS URBAIN

Quartier Deux-Croix Banchais – Angle de la rue Paul Pousset et de la rue Jean-Marie Raimbault - Régularisation foncière

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de la délimitation de la propriété appartenant à Angers Loire Habitat, à l'angle de la rue Paul Pousset et de la rue Jean-Marie Raimbault, il a été constaté que les limites de fait ne correspondaient pas aux limites de propriété. Une régularisation foncière doit donc être engagée.

L'emprise à céder par Angers Loire Habitat à la Ville d'Angers, cadastrée section BY n° 885 en partie est de 4 m².

Les deux emprises à céder par la Ville d'Angers au profit d'Angers Loire Habitat sont les suivantes :

- Section BY n° 880 en partie de 1 m², emprise issue du domaine public de la Ville d'Angers
- Section BY n° 879 de 2 m² sur laquelle se trouve le bâtiment d'Angers Loire Habitat et attribué à tort à la Ville d'Angers

Un accord est intervenu pour un échange sans soulte. Les frais, droits et émoluments de l'acte notarié seront pris en charge pour moitié par Angers Loire Habitat et pour moitié par la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,
Vu la délibération du Conseil municipal de ce jour, approuvant le déclassement de l'emprise de 1 m² du domaine public de la Ville d'Angers,

Considérant l'avis conforme de la Direction Immobilière de l'Etat du 15 janvier 2021,
Considérant l'avis de la commission finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la commission Aménagement et Cadre de Vie du 09 février 2021

DELIBERE

Approuve l'échange entre Angers Loire Habitat et la Ville d'Angers des emprises désignées ci-dessus, sans soulte, avec une prise en charge pour moitié des frais d'acte notarié,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cet échange,

Considère que cet échange bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts exonérant les communes et leurs établissements de toute perception au profit du Trésor Public.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Jeanne BEHRE-ROBINSON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

République Française – Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Naçira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021
N° 23 ***(dans l'Ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2021-58***

URBANISME, AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS URBAIN

Quartier Doutre – Angle Rue Roger Chauviré et Rue Brault – Déclassement du domaine public

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de son projet d'aménagement d'une parcelle en programme de constructions Rue Brault, la société GF Promotion a sollicité la Ville d'Angers en raison d'une régularisation foncière à opérer.

En effet, une parcelle dépendant de la propriété de GF Promotion empiète sur le domaine public Rue Brault : il s'agit de la parcelle cadastrée section EZ n°365p « partie a » pour 7 m². Il convient de régulariser cet état de fait en l'acquérant pour l'incorporer au domaine public de la Ville d'Angers.

Mais, à l'inverse, GF PROMOTION serait intéressé pour acquérir un bord de talus situé Rue Roger Chauviré issue du domaine public non cadastré et d'une surface de 24 m². Après examen, ce talus n'a aucune utilité pour la Ville d'Angers et constitue une charge d'entretien.

Conformément aux dispositions légales, les décisions concernant les déclassements sont dispensées d'enquête publique, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation. Tel n'est pas le cas de ladite emprise à déclasser.

Il est donc proposé de constater la désaffectation intervenue au 15 février 2021 et de déclasser du domaine public routier les 24 m², situés à l'angle de la Rue Brault et de la Rue Roger Chauviré, indiqués au plan ci-annexé.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière.

DELIBERE

Constate la désaffectation du domaine public non cadastré de la Ville d'Angers de 24 m², situés à l'angle de la Rue Brault et de la Rue Roger Chauviré, indiqués au plan ci-annexé, en vue de d'un échange de parcelles avec GF Promotion.

Approuve le déclassement de ces 24 m² du domaine public municipal.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHÈRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021
N° 24 *(dans l'Ordre du jour)*

*Référence : **DEL-2021-59***

URBANISME, AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS URBAIN

Quartier Doutre – Angle Rue Roger Chauviré et Rue Brault – Echange de parcelles

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de son projet d'aménagement d'une parcelle en programme de constructions Rue Brault, la société GF Promotion a sollicité la Ville d'Angers en raison d'une régularisation foncière à opérer.

En effet, une parcelle dépendant de la propriété de GF Promotion empiète sur le domaine public Rue Brault : il s'agit de la parcelle cadastrée section EZ n°365p « partie a » pour 7 m². Il convient de régulariser cet état de fait en l'acquérant pour l'incorporer au domaine public de la Ville d'Angers.

Mais, à l'inverse, GF PROMOTION serait intéressé pour acquérir un bord de talus situé Rue Roger Chauviré issue du domaine public non cadastré et d'une surface de 24 m². Après examen, ce talus n'a aucune utilité pour la Ville d'Angers et constitue une charge d'entretien. Une décision de déclassement du domaine public est intervenue ce jour.

Un accord est intervenu entre les deux parties sur un échange foncier moyennant une soulte à la charge de GF PROMOTION d'un montant de 170 €, au vu d'une valeur commune des lots à 10 €/m².

Il est donc proposé d'accepter cet échange foncier entre la Ville d'Angers et GF PROMOTION de la parcelle cadastrée section EZ n°365p pour 7 m² contre 24 m² issus du domaine public déclassé moyennant une soulte de 170 € à la charge de GF PROMOTION. Le plan ci-annexé figure les deux emprises échangées.

Les autres modalités de l'échange figurent dans la promesse d'échange ci-annexée.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la délibération du Conseil Municipal de ce jour, approuvant le déclassement des 24 m² du domaine public de la Ville d'Angers,
Considérant l'avis du Service Local des Domaines du 16 décembre 2020,
Considérant la promesse d'échange signée par le GF PROMOTION,

DELIBERE

Approuve l'échange des parcelles désignées ci-dessus moyennant le versement par GF PROMOTION d'une soulte de 170 €.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cet échange foncier.

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ANGERS

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

République Française – Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021
N° 25 ***(dans l'Ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2021-60***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine – Marché de fouille d'archéologie préventive sur le secteur Centre-ville Maine – Avenant de transfert du marché - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2015, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale de l'Anjou (devenue ALTER Public), un mandat d'études et de travaux pour la réalisation du projet Centre-ville Maine.

ALTER Public est signataire avec la société INRAP d'un marché de fouilles d'archéologie préventive depuis juillet 2017 (marché n°6702-18), faisant suite à l'arrêté de prescription de fouille archéologique n°2017-157 établi par la DRAC en date du 11 avril 2017 et notifié à ALTER Public.

Ce marché de 164 096,34 € HT prévoit la réalisation d'une fouille d'archéologie préventive sur trois sous-secteurs :

- Emprise 1 « Molière » ;
- Emprise 2 « Montée St-Maurice » ;
- Emprise 3 « Place Poissonnerie ».

La réalisation de la fouille d'archéologie est désormais achevée sur les secteurs « Montée St Maurice » et « Place Poissonnerie ».

Suite à des évolutions de programme sur le secteur « Centre-ville Maine », il a été convenu d'ôter l'aménagement définitif de la Place Molière et de la trémie Molière, et de transférer l'aménagement de ces secteurs à l'opération « Tramway Ligne B », en raison de leur besoin de disposer de la place Molière et de la trémie Molière entre 2021 et 2022, pour réaliser les travaux de construction d'une station et d'une plateforme de tramway, ainsi que des aménagements paysagers sur la place Molière.

Cette modification a été actée par délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2019.

Au regard de ces adaptations de programme, il est nécessaire de transférer le marché de fouille d'archéologie préventive conclu avec la société INRAP sur l'opération « Tramway Ligne B ».

Le montant du marché de l'INRAP à transférer à l'opération « Tramway Ligne B » et correspondant au sous-secteur « Molière » est de 84 079,94 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2019-191 du Conseil Municipal du 29 avril 2019 approuvant l'avenant n°5 au mandat d'études et de travaux Centre-ville Maine,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 9 février 2021, Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,

DELIBERE

Approuve l'avenant de transfert du marché de l'INRAP de l'opération « Centre-ville Maine » vers l'opération « Tramway Ligne B »

Autorise ALTER Public à signer l'avenant de transfert.

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021
N° 26 *(dans l'Ordre du jour)*

Référence : ***DEL-2021-61***

URBANISME, AMENAGMENT ET EQUIPEMENTS URBAIN

Caserne de l'Académie – Site de l'Académie – Convention de transfert des casernements – Avenant numéro 1 - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibérations du Conseil communautaire du 11 octobre 1999 et du Conseil municipal du 25 octobre 1999, une convention d'occupation du domaine public nommée « convention de transfert des casernements » a été signée entre le SDIS (Service Départemental d'Incendie du Secours) du Maine et Loire, la Ville d'Angers et le District devenu Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole. Cette mise à disposition des locaux de la « caserne Académie » a été réalisée dans le cadre de l'article L 1424-17 du code général des collectivités territoriales.

Les locaux mis à disposition, devenus trop grands et obsolètes, nécessitent aujourd'hui une redéfinition de leur périmètre et la réalisation de travaux qui s'intègrent dans un projet plus global à réaliser sur l'ensemble de l'ilot urbain.

L'article 4 de la convention reprend l'article L1424-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui stipule que « *Sur sa demande, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale ou le département peut se voir confier, par le SDIS, la responsabilité d'une opération de grosses réparations, d'extension, de reconstruction ou d'équipement d'un centre d'incendie et de secours existant à la date de la mise à disposition. Cette opération doit avoir fait l'objet d'une décision préalable de financement de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou du département.* »

Par ailleurs la ville d'Angers, par délibération du 25 janvier 2021, a décidé le transfert de la propriété de l'ensemble immobilier à Angers Loire Métropole au titre notamment de sa compétence en matière de prévention des risques et de lutte contre l'incendie.

En concertation avec le SDIS du Maine et Loire, il est en effet souhaité que ce soit Angers Loire Métropole qui réalise les travaux qui comprennent : une réhabilitation complète des locaux à la disposition du SDIS, une mise aux normes, la réorganisation des espaces en fonction du programme établi par le SDIS, et un agrandissement de l'espace de remisage des véhicules.

La prise en charge financière de l'opération a fait l'objet d'un accord entre les parties avec la répartition suivante : 50% du coût hors taxe du montant de l'opération pris en charge par le SDIS et le solde par Angers Loire Métropole, sous réserve de la récupération de la totalité du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) par Angers Loire Métropole.

L'avenant à la convention initiale tripartite tant que le transfert de propriété à Angers Loire Métropole n'est pas effectif, valide l'opération souhaitée au titre de l'article 4 de la convention et de l'article L 1424-18 du CGCT.

Vu le CGCT, et notamment l'article L 1424-18,

Vu l'article 4 de la convention de transfert des casernements en date du 22 novembre 1999,

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 de la convention de transfert des casernements au profit du SDIS de Maine et Loire en date du 22 novembre 1999,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ANGERS

République Française – Département de Maine-et-Loire

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N° 27 (dans l'Ordre du jour)

*Référence : **DEL-2021-62***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN – Habitat Logement

Programme Local de l'Habitat (PLH) – Aides à l'accession sociale – Attribution de subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Compte tenu de la volonté de la Ville d'Angers de s'inscrire et de mettre en œuvre les objectifs fixés par le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par Angers Loire Métropole par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les primo-accédants demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la Ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles concernées au regarde de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 11 février 2021,
Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 9 février 2021.

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention versée en une seule fois pour financer le ou les projets d'accession :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	Montant de la subvention
Mme FREULON Wendy	ANGERS, Programme "Lizé", rue du Général Lizé, lot n°304 (collectif neuf)	2 000 €
Mme OKOME OBIANG Eunice M. MASSON Timothée	ANGERS, "Le Carré Lizé", rue René Tranchant, lot n° MI05 (individuel neuf)	2 000 €
Mme POURIAS Céline	ANGERS, 21 rue de la Chambre aux Deniers, lot n° 22 (collectif, ancien HLM)	1 000 €
	TOTAL	**5 000 €**

La présente délibération porte sur 3 dossiers, soit un montant de 5 000 €.

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Marie-Isabelle LEMIERRE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ANGERS

REÇU LE
25 FEV. 2021
PREFECTURE
DE MAINE-et-LOIRE

République Française – Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021
N° 28 (dans l'Ordre du jour)

*Référence : **DEL-2021-63***

Médiation territoriale - Médiateur de la Ville d'Angers – Désignation - Conditions de saisine et d'intervention – Approbation

Rapporteur : Christophe BECHU

EXPOSE

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a créé un cadre juridique pour la médiation territoriale précisant notamment que les collectivités territoriales peuvent instituer, pour une durée de cinq ans, un médiateur territorial, par délibération de leur organe délibérant qui fixera le champ de ses interventions. Le dispositif législatif prévoit aussi que la saisine du médiateur est gratuite et que le médiateur pourra être saisi par toute personne physique ou morale dans le cadre d'un différend avec la collectivité concernée, qui n'a pas été porté devant une juridiction.

Institué depuis une dizaine d'années, le Médiateur de la Ville d'Angers permet aux habitants de disposer d'une voie de recours à l'amiable, facile d'accès, lorsque nait un litige avec la collectivité. Le dispositif actuellement en place correspond, en tous points, aux dispositions de la loi engagement et proximité évoquées ci-dessous.

Ainsi, indépendant, le médiateur de la Ville d'Angers est chargé de régler à l'amiable les litiges entre les usagers et la collectivité, si les démarches préalables réalisées auprès des services n'ont pas permis de trouver une issue. Il est compétent pour connaitre des litiges entre les usagers et les services de la Ville d'Angers ainsi que les services qui sont mutualisés. Le médiateur ne peut ni intervenir dans l'attribution des marchés publics, ni remettre en cause le bien-fondé d'une décision de justice.

Il est nécessaire de rappeler que le médiateur de la Ville d'Angers est aussi compétent pour régler les litiges relevant de la compétence Eau et Assainissement de la Communauté urbaine.

Monsieur Hervé CARRE, médiateur de la Ville d'Angers depuis 2014, ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est proposé de désigner Madame Christine LE SOLLIEC pour assurer les fonctions de médiateur de la Ville d'Angers pour un mandat d'une année, et dans les conditions rappelées ci-dessus.

Madame LE SOLLIEC assurait jusqu'à présent et depuis plusieurs années une fonction de Conseillère en médiation auprès du Médiateur. Elle a acquis au cours de cette période les compétences et la pratique nécessaires à l'exercice de cette mission et contribué par ailleurs à l'organisation du Congrès qui s'est tenu à Angers en 2019. L'échéance de son mandat coïncidera avec une nouvelle configuration de la mission de Médiateur dans le cadre de l'élargissement de son périmètre aux compétences exercées par Angers Loire Métropole et qui fera l'objet d'une décision de nomination conjointe aux deux collectivités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1112-24,

DELIBERE

Désigne Madame Christine LE SOLLIEC pour assurer les fonctions de Médiateur de la Ville d'Angers à compter du 1er mars 2021 et pour un mandat d'une année.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -